



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 janvier 2026

Publié le 28 janvier 2026

Date de la convocation : 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Danielle MECA à Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le procès-verbal du 12 décembre 2025 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération du 24 octobre 2024 relative à la révision du PLU pour erreur matérielle.

UNANIMITÉ

En application de l'article L.2122-22 du CGCT, le conseil est informé des décisions suivantes :

- D2025-12 : Budget principal – décision modificative n° 3
- D2025-13 : Décision d'ester en justice – Affaire Mme Thérèse NODE, immeuble menaçant ruine.

1. Investissement avant le vote du budget M57

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2025 :

Budget principal M57		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2026	Pour mémoire Budget 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	2 548 €	10 190 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	12 500 €	50 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	175 750 €	703 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	229 876 €	919 503 €

UNANIMITÉ

2. Investissement avant le vote du budget Adduction en Eau Potable (AEP)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2025 :

Budget EAU M49		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2026	Pour mémoire Budget 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorp.	2 500 €	10 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	18 254 €	73 017, 58 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	123 750 €	495 000 €

UNANIMITÉ

3. Investissement avant le vote du budget Eaux Usées (EU)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2025 :

Budget Assainissement M49		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2026	Pour mémoire Budget 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorp.	5 000 €	20 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 869 €	35 476, 96 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	71 250 €	285 000 €

UNANIMITÉ

4. Création poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité.

UNANIMITÉ

5. Acquisition parcelle AN 413

Vu la proposition faite par Madame LOYER Lucienne, le conseil approuve l'acquisition de la parcelle AN413 d'une surface totale de 385 m² lui appartenant, pour un coût de 0,50 euros le m² soit pour un montant total de 193 euros.

UNANIMITÉ

6. Mise à jour de la délégation d'attributions au maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale, modifié par la loi 2022-217 du 21 février 2022.

Le conseil municipal décide de mettre à jour la délibération n° 2020-06-10 du 11 juin 2020, notamment l'alinéa 7 qui permet de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

UNANIMITÉ

7. Demande de subvention dispositif amendes de police 2026

Le conseil municipal approuve le projet de sécurisation et création de parcs de stationnement Place du pigeonier et ruelle du Barabiau. Le montant financier estimé de l'opération est de 86 217,77 € HT.

Le Conseil Départemental du Gard est sollicité pour une aide au titre du produit des amendes de police 2026.

UNANIMITÉ

8. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une subvention de l'Etat de soutien à l'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique favorisant le développement ou le maintien du service public en milieu rural.

La requalification de places et de voiries est une thématique subventionnable au titre de la catégorie « Aménagement d'espaces urbains, urbanisme, mobilité (voirie comprise) ».

Le conseil municipal approuve le projet de sécurisation et création de parcs de stationnement Place du pigeonier dont le montant total estimatif de l'opération s'élève à 86 217,77 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2026.

UNANIMITÉ

9. Retrait délibération du 24 octobre 2024

Vu le recours en annulation assorti d'une demande de suspension contre la révision du PLU pour erreur matérielle et sa délibération du 24 octobre 2024, déposé au tribunal administratif de Nîmes par Monsieur le Préfet du Gard le 14 janvier 2026,

Le conseil municipal décide de retirer la délibération du 24 octobre 2024 approuvant la révision du PLU pour erreur matérielle.

UNANIMITÉ

Fin de séance : 19 heures 30

Le secrétaire de séance,
Luc VEYRAT



Le Maire,
Yvon BONZI

